

A retenir

MILDIOU

Pression présente mais d'intensité faible. Maintenez la surveillance de vos parcelles.

OÏDIUM

Pression toujours présente. Surveillez vos parcelles.

VERS de GRAPPE

Le 2^{ème} vol a débuté. Les premières pontes sont prévues entre le 15 et le 22 juin.

ACARIOSE - ERINOSE

Pression forte. Surveillez vos parcelles.

RÉGLEMENTATION : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2011 (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 17 juin au 23 Juin 2011 (Source : Météo France poste de Lauzerte)

	Ven 17	Sam 18	Dim 19	Lun 20	Mar 21	Mer 22	Jeu 23
Températures mini maxi	13 27	15 20	11 22	13 30	18 29	18 24	15 23
Tendances							

PHÉNOLOGIE

Le stade fermeture de grappes est atteint sur l'ensemble des variétés.

Stades	27	33	35	37		
	Nouaison	Fermeture grappe	Début véraison	véraison	Début récolte	Fin récolte
Précoces *						
Tardives **						

* variétés à débournement précoce : CHASSELAS, DANLAS, CENTENNIAL

** variétés à débournement tardif : MUSCAT de HAMBOURG, RIBOL, ALPHONSE LAVALLEE, ITALIA

MILDIOU

• Situation des parcelles

Toujours aucun symptôme sur feuilles et grappes n'a été repéré dans l'aire d'appellation du Chasselas AOC et l'aire de production du raisin de table.

• Données de la modélisation (Prévisions Potentiel Système IFV)

Les pluies depuis le 7 juin donnent un cumul de 27 mm à Cazes Mondenard et 31 mm à Lizac. Ces pluies ont engendré des contaminations de masse sur Lizac et des contaminations élites (de moindre gravité) sur les autres secteurs.

Évaluation du risque : A la faveur des pluies passées et à venir (18, 22 et 23 juin), la pression remonte mais reste tout de même à un niveau jugé faible. Restez vigilants.

OÏDIUM

• Situation des parcelles

Toujours aucun symptôme n'a été identifié à ce jour dans l'aire de production de raisin de table.

• Données de la modélisation (Prévisions Potentiel Système IFV en expérimentation)

La pression exercée par l'oïdium est devenue moyenne avec un risque modélisé sur tous les secteurs. Mais la pression de la maladie est en baisse.

Évaluation du risque : Le niveau de risque est déterminé par la sensibilité de la variété (Centennial, Danlas, Exalta et Italia), le stade et par l'historique de contamination de la parcelle. Maintenez encore votre vigilance.

BLACK ROT

• Situation des parcelles

Quelques taches ont été observées sur feuilles, sur Muscat de Hambourg notamment. Mais on n'observe toujours pas de symptômes sur grappes.

• Données de la modélisation (Prévisions Potentiel Système IFV en expérimentation)

D'après le modèle, la pression exercée par la maladie a diminué, elle est passée de forte à moyenne sur l'ensemble des secteurs.

Évaluation du risque : La surveillance doit être maintenue car chaque pluie peut engendrer des contaminations, néanmoins les attaques devraient perdre de leur virulence.



Taches de Black-rot sur feuilles

VERS DE GRAPPE

• Situation des parcelles

Le vol de 2^{ème} génération a débuté autour du 10 juin chez quelques observateurs du réseau de l'aire d'appellation.

• Données de la modélisation (Prévisions Potentiel Système IFV en expérimentation)

Les premières pontes devraient avoir lieu autour du 13 juin sur les secteurs précoces et autour du 22 juin pour les secteurs tardifs. En conséquence, les premières chenilles devraient apparaître entre le 14 juin et le 28 juin

Évaluation du risque : La surveillance des vers de la grappe en deuxième génération consiste, selon le niveau de pression constatée en fin de G1, à repérer les périodes de ponte et d'éclosion pour anticiper l'émergence des premières larves et limiter ainsi leur incidence (perforations de baies et porte d'entrée pour le botrytis).

ACARIOSE-ERINOSE

• Situation des parcelles :

De nombreuses parcelles sont touchées par une recrudescence de ces parasites liée aux conditions climatiques de ces derniers jours (sécheresse et chaleur).

Les symptômes d'acariose sont très reconnaissables et se manifestent par des feuilles en rosette gaufrées et un blocage de la pousse.

L'érinose, quant à elle, est présente sur les jeunes pousses et brindilles dans les parcelles fortement attaquées au printemps.



©IFV Sud-Ouest
www.vignevin-sudouest.com

Acarien adulte



©IFV Sud-Ouest
www.vignevin-sudouest.com

Symptômes d'érinose sur feuilles



©IFV Sud-Ouest
www.vignevin-sudouest.com

Symptômes d'acariose sur feuilles (gauffrage)

FLAVESCENCE DOREE

Le message réglementaire Flavescence dorée 2011 ainsi que les arrêtés préfectoraux sont consultables sur le site de la DRAAF Midi-Pyrénées :

http://www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Mess_reglem_flav_doree-2011-3_cle8f4514.pdf

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière raisin de table du Syndicat de chasselas de Moissac et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne, le CEFEL, Qualisol et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



MESSAGE REGLEMENTAIRE FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE 2011

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoïdeus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur, rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national.**

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent la liste des communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements et celles pour lesquelles aucun traitement n'est requis. Cette liste est disponible sur le site internet de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Midi Pyrénées www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Dans la région, on estime que les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 2 mai.

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dates des traitements hors agriculture biologique et hors produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 30 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 13 au 19 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

Dates des traitements si agriculture biologique ou si produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 23 mai au 29 mai	du 23 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 6 juin au 12 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 6 juin au 12 juin	